

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2022

---

RELATIVE À LA PROPOSITION DE LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS - (N° 601)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC32

présenté par  
M. Pellerin, rapporteur

-----

### ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi l'alinéa 10 :

« Vu la proposition de règlement COM(2022) 457 final du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre commun pour les services de médias dans le marché intérieur (législation européenne sur la liberté des médias) et modifiant la directive 2010/13/UE, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.